

Chargeant Monsieur **Didier APLOGAN DJIBODE**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de
l'intérim de Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé
ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme pour
compter du 12 au 21 juillet 2013

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du
Gouvernement,

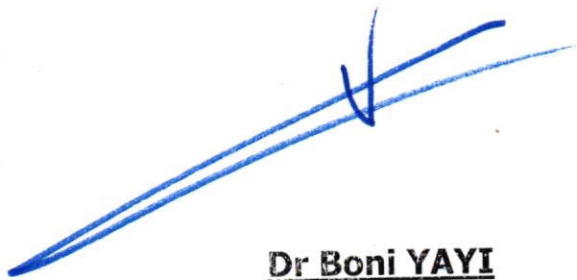
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du Vendredi **12 juillet** au **Dimanche 21 juillet 2013**,
Monsieur **Didier APLOGAN DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des
Loisirs est chargé de l'intérim de Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé
ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef di Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 - SGG 02 - AN 02 - HCJ 02 CS 02 - CC 02 - CES 02 - HAAC 2 - MEF 02 -
AUTRES MINISTERES 26 - JORB 01

